

Contact et inscription

03.21.09.05.47

formation.continue@ifsi-berck.fr

Retrouvez-nous sur

www.ifsi-berck.fr

FORMATION CONTINUE

GCS de formation en santé

BP 145

62600 Berck-sur-Mer

Siret : 26620961800047

N° existence : 3162 P 001 562



Institut de Formation en Soins Infirmiers
Institut de Formation pour les Aides-Soignants

4 rue de l'ancien calvaire BP 145
62604 BERCK SUR MER Cedex
03 21 09 05 47-secretariat@ifsi-berck.fr

FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE REACTUALISATION NIVEAU 1

Public concerné :

- Tout personnel administratif ou technique, voué à travailler ou exerçant au sein d'établissement de santé ou d'une structure médico-sociale, d'un cabinet d'un professionnel de santé, d'une maison de santé ou d'un centre de santé.

Prérequis :

- AFGSU niveau 1

Contenu de la formation :

- Prises en charge des urgences vitales ;
- Prises en charge des urgences potentielles ;
- Urgences collectives et situations sanitaires exceptionnelles.

Compétences visées :

- Réactualiser les connaissances nécessaires à la gestion d'une urgence vitale ou relative seul(e) ou en équipe en attendant l'arrivée d'une équipe spécialisée ;
- Assurer avec justesse une prise en charge actualisée des urgences vitales ou potentielles en tenant compte des nouvelles données scientifiques ;
- Réactualiser les connaissances sur la mise en œuvre des plans sanitaires, des plans de secours et/ou du plan blanc.

Intervenants :

- Cadres paramédicaux, formateurs habilités par le CESU 62.

Méthodes pédagogiques :

- Pédagogie active, apports théoriques et pratiques ;
- Mises en situation (Matériel de simulation, ...).

Modalités d'évaluation :

- Présence conditionnant la validation ;
- Evaluation des gestes enseignés (Apprentissage moteur/simulation) ;
- Grilles d'autoévaluation.

Validité de la formation :

- Certificat de réalisation délivré en fin de formation ;
- Attestation de formation éditée par le CESU 62 ;
- Validité de 4 ans - Recyclage GSU 1 à envisager :

Cadre législatif :

- Arrêté du 30 décembre 2014, modifié par l'arrêté du 1er juillet 2019, relatif à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence ;
- Circulaire DGOS/DGS/RH1/MC n° 2010-173 du 27 mai 2010 relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence pour l'exercice de certaines professions de santé.

Durée :

7 heures (1 jour)

Horaires et lieu :

9h-12h30 / 13h30-17h30
GCS de formation en santé

Date :

Consultez l'agenda sur notre site internet

Tarif :

200 € par participant
2000 € pour un groupe de 12 participants

Effectif du groupe :

8 participants minimum
12 participants maximum